



ADDITIF RECTIFICATIF N°01/AR/CNYP/CABM/SMAP/2025

**Relatif à l'Avis d'Appel d'Offres N°01/AONO/CNYP/CIPM/ 2025 du 28/02/2025 EN
PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) A NYANON.**

**DANS LA COMMUNE DE NYANON, DEPARTEMENT DE LA SANAGA-
MARITIME, REGION DU LITTORAL.**

Le Maire de la Commune de NYANON, Autorité Contractante, porte à la connaissance
des Entreprises ayant soumissionnées à l'Appel d'offres suscité que le Dossier d'Appel
d'Offres y afférent est modifié comme suit :
Dans l'avis d'Appel d'Offres,

Dans la partie française de l'Avis d'Appel d'Offres

Au lieu de :

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six copies
marqués comme tels, devra parvenir contre décharge à la Commune de Nyanon (bureau du chef service
des Marchés), au plus tard le **01/04/2025 À 11 heures** et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N°01/AONO/CNYP/CIPM/2025 du 28/02/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA
CONSTRUCTION D'UN CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) A NYANON.
DANS LA COMMUNE DE NYANON, DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME,
REGION DU LITTORAL.**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

NB : Les offres reçues après la date et l'heure limites seront purement et simplement rejetées

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **01/04/2025** à Nyanon par la Commission Interne
de Passation des Marchés auprès de la commune de Nyanon à 12..... Heures
précises.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une
seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du ~~dossier~~ administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

Lire plutôt :

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six copies marqués comme tels, devra parvenir contre décharge à la Commune de Nyanon (bureau du chef service des Marchés), au plus tard le 10/04/2025 À 11 heures et devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°01/AONO/CNYP/CIPM/2025 du 28/02/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA
CONSTRUCTION D'UN CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) A NYANON.
DANS LA COMMUNE DE NYANON, DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME,
REGION DU LITTORAL.**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

NB : Les offres reçues après la date et l'heure limites seront purement et simplement rejetées

14. Ouverture des plis

L'ouverture *des plis se fait en un temps* et aura lieu le 10/04/2025 à Nyanon par la Commission Interne de Passation des Marchés *auprès de la commune de Nyanon à12..... Heures précises.*

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du ~~dossier~~ administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

Dans la partie anglaise de l'Avis d'Appel d'Offres ;

Au lieu de :

12. Discount of the offers

Each offer drawn up in French or English in seven (07) copies, including the original and six copies marked as such, must be sent against receipt to the Municipality of Nyanon (office of the head of the Markets department), no later than **01/04/2025**. At **11 noon** and must bear the following mention:

NATIONAL OPEN CALL FOR TENDERS
No. 01/AONO/CNPN /CIPM/2025 of 28/02/2025 IN EMERGENCY PROCEDURE
FOR: CONSTRUCTION WORKS OF A DISTRICT MEDICAL CENTER (CMA) IN
NYANON
IN THE COMMUNE OF NYANON, DEPARTMENT OF SANAGA-MARITIME,
LITTORAL REGION .

" HAS do not open what about session of "counting"

NB: Offers received after the deadline date and time will be rejected outright.

14. Opening of the folds

The opening *bids bonds to do and in a n time* And at Nyanon the **01/04/2025** in Nyanon (CIPM office) at 12 o'clock by the Internal passation commission of the markets *near the commune of Nyanon at 12 noon sharp.*

Only them THE s or missionaries can sell attend this session opening or if there to do represented by one only person of their choice due to mandated even and case of grouping of businesses .

Below penalty of reject, THE pieces of the file administrative who is s must be products and original Or in copies conform certified speak service issuer Or the authority administration competent , trained arrangements of Regulations Particular of The Call of offers . They must date less of three (0 3) month Or to have summer established posteriorly has there date of signature of the opinion of Call for Tenders

In case of absence or non conformity of a piece of case administrative during of the opening of the bids , A deadline of 4 8 hours are accorded by there Commission , the offer will be rejected .

Lire plutôt :

12. Discount of the offers

Each offer drawn up in French or English in seven (07) copies, including the original and six copies marked as such, must be sent against receipt to the Municipality of Nyanon (office of the head of the Markets department), no later than **10/04/2025**. At **11 noon** and must bear the following mention:

NATIONAL OPEN CALL FOR TENDERS
No. 01/AONO/CNPN /CIPM/2025 of 28/02/2025 IN EMERGENCY PROCEDURE
FOR: CONSTRUCTION WORKS OF A DISTRICT MEDICAL CENTER (CMA) IN
NYANON
IN THE COMMUNE OF NYANON, DEPARTMENT OF SANAGA-MARITIME,
LITTORAL REGION .

" HAS do not open what about session of "counting"

NB: Offers received after the deadline date and time will be rejected outright.

14. Opening of the bids

The opening bids bonds to do and in a n time And at Nyanon the 10/04/2025 in Nyanon (CIPM office) at 12 o'clock by the Internal passation commission of the markets near the commune of Nyanon at 12 noon sharp.

Only them THE s or missionaries can sell attend this session opening or if there to do represented by one only person of their choice due to mandated even and case of grouping of businesses .

Below penalty of reject, THE pieces of the file administrative who is s must be products and original Or in copies conform certified speak service issuer Or the authority administration competent , trained arrangements of Regulations Particular of The Call of offers . They must date less of three (0 3) month Or to have summer established posteriorly has there date of signature of the opinion of Call for Tenders

In case of absence or non conformity of a piece of case administrative during of the opening of the bids , A deadline of 4 8 hours are accorded by there Commission , the offer wil be rejected .

Tout le reste sans changements.

20 MARS 2025

NYANON le

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NYANON.

MAITRE D'OUVRAGE

Ampliations :

- ARPM-LT/DL (Pour Publication)
- PRESIDENT/CIPM/CNYP/NYN
- DOSSIER
- AFFICHAGE
- CHRONO
- ARCHIVES



António Bernardino Pagan Moura